



GRAND PRIX JEUNES DU GOLF DE LA PORCELAINE "Pierre SIGNEUX"

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024
au Golf de La Porcelaine, 87350 Panazol

E mail : golf@golf-porcelaine.com – Tél : 05.55.31.10.69
www.golf-porcelaine.com



RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

I — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes étant dans les catégories benjamins et minimes licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du Statut Amateur et satisfaisant aux critères d'index par catégories d'âge définis plus loin.

Tous les joueurs licenciés en France devront **s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 €.**

Tous les joueurs doivent être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs.

- A partir du 2^e trimestre 2024 : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2022 ou 2023 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur Myffgolf
- La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.
- Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du

questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf en cliquant sur ce lien : <https://www.ffgolf.org/Jouer/Inscriptions-Entry-forms/Calendrier-et-inscriptions>

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les quotas établis ci-dessous. Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards (10) est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter tout ou partie au club organisateur.

Catégories et Séries :

CATÉGORIE	ANNÉE DE NAISSANCE	TOTAL PAR CATÉGORIE	NOMBRE DE GARÇONS	NOMBRE DE FILLES	WILD CARD
MINIMES	2008 – 2009	48	29	14	5
BENJAMINS	2010 – 2011	48	29	14	5
TOTAL		96	58	28	10

Dans chaque catégorie, et si le champ des joueurs est trop important, les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la clôture des inscriptions, **le vendredi 13 septembre 2024 à minuit**, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué ci-dessus.

Le déficit d'inscrits dans l'une des séries pourra être reporté sur une autre.

La liste des inscrits sera consultable sur le site du golf au plus tard le **dimanche 15 septembre 2024**.

II — FORME DE JEU

Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / Score maximum (9 coups par trou) / Classement sur l'addition des 2 tours.

Distances de jeux : recommandations de la longueur du terrain pour les Jeunes selon le Vademecum 2024 (§ 3.6-4)

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par séries garçons et filles dans chaque catégorie d'âge. En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou sur le trou N°10.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

Départs : Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera par catégories **et par sexe**, en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque catégorie d'âge (Minimes et Benjamins).

Les horaires seront communiqués à partir du jeudi 26 septembre 2024 à 18H00.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats, tout en respectant les catégories d'âge **et sexes Minimes et Benjamins**.

III — JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique. (Vademecum 2024 § 1.2.2-5)

IV — ENGAGEMENTS

Les engagements sont à adresser par écrit, **avant le vendredi 13 septembre 2024 à minuit**, au :
Golf de La Porcelaine – CELICROUX, 87350 Panazol.

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions doivent mentionner les **noms, prénoms, adresse, n° de licence et index**, et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à 50€ (20€ pour les membres du club et gratuit pour les membres de la Junior Académie) – (chèque à l'ordre du **Golf de La Porcelaine**).

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le **vendredi 13 septembre 2024 à minuit**. Tout joueur déclarant forfait au-delà de cette date, reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

Journée d'entraînement : Les joueurs pourront réserver **1 parcours d'entraînement gratuit** entre le 13 septembre et le 27 septembre 2024, sur réservation préalable auprès du secrétariat du golf pendant ses horaires d'ouverture (05.55.31.10.69).

V — DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Rappel du règlement général :

- A) Épreuve « **non-fumeur** » voir §1.2-2 (5) du Vademecum 2024. Toute infraction par le joueur sera assimilée à un comportement incorrect. : Les coaches, les encadrants, les parents etc... ne sont pas autorisés à fumer.
- B) Les joueurs devront avoir une tenue correcte et un comportement exemplaire (§1.2.2-3 (14) du Vademecum 2024).
- C) **Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs :** voir § 1.2-1 (6) du Vademecum 2024.
- D) **Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits :** voir § 1.2-2 (8) du Vademecum 2024.
- E) Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, (parents, entraîneurs, dirigeants, etc...) devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

VI — CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (§ 4.1 du Vademecum 2024).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

VII — PRIX

Souvenirs offerts aux vainqueurs de chaque catégorie d'âge (séries garçons et filles).

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

VIII — COMITE DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

IX — TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au Tableau officiel de l'épreuve affiché au secrétariat du golf.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

